

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 JUIN 2012

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 juin 2012 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 22/06/2012.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BUGOT, BURDAIRON, GUI SOLAN, JOUVE (adjoints), ALLARD, LABBADI, LANZA , MOINE, RICO, ROSA, ZIEGLER.

Etait excusés : M. HOMOLA (procuration à M. LINGLIN)
Mme ROPRAZ (procuration à M. LABBADI)
M. MACCAFERRI
M. ALLENBACH

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI
M. RENAUD

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme LANZA

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 15/05/2012

2) Délibérations :

- 2.1 Acquisition du centre sportif « les Marais »
- 2.2 Opération Jobs d'été : création de 2 postes d'agents techniques
- 2.3 Création d'un poste d'attaché territorial à 50 %
- 2.4 Décision Modificative n°2 :
- 2.5 Marché « Aménagement du rez-de-chaussée de l'auberge et des salles Saint-Nicolas
- 2.6 Acquisition d'une construction modulaire : demande de subvention
- 2.7 Restauration scolaire : fourniture des repas pour l'année 2012/2013
- 2.8 Garderie périscolaire : convention de mise à disposition de la salle de motricité
- 2.9 SIIF : autorisation d'utilisation des données cadastrales

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2012 du Conseil Municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1*) Acquisition du centre sportif « les Marais »

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

2*) Création de 2 postes d'agents techniques

Monsieur le Maire propose la création de 2 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps plein dans le cadre de l'opération « Jobs d'été » organisée par la CCPG. Ces deux postes sont créés uniquement pour la période estivale afin de répondre à l'accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE :

- o La création de 2 emplois d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps plein pour la période estivale uniquement.

3*) Création d'un poste d'attaché territorial à 50 %

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un poste d'urbaniste à mi-temps sur la commune de Sergy. Suite aux entretiens qui se sont déroulés il y a quelques semaines, il propose au conseil municipal la création d'un poste d'attaché territorial à mi-temps (17h30 hebdomadaire).

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE :

- o La création d'un emploi d'attaché territorial à 17.5/35 (mi-temps) pour le poste d'urbaniste

4*) *Décision Modificative n°2 :*

La Décision Modificative n°2 présentée a pour finalité de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2012.

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2313/opé 56	Auberge	50 000 €	
2158/opé 45	Acquisition de matériel technique	10 000 €	
2135/opé 41	Acquisition de matériel divers	12 000 €	
	Porte local pompiers		12 000 €
	Acquisition construction modulaire		50 000 €
2188/opé 47	Acquisition matériels scolaires		10 000 €
TOTAL		72 000 €	72 000 €

Madame Bugot précise que ces modifications sont liées à l'éventuel achat d'une construction modulaire type « Algéco » en cas de création d'une classe supplémentaire à la rentrée. Les devis ont été demandés mais pas encore réceptionnés. Dans le cas où les montants proposés seraient supérieurs à 50 000 € d'autres solutions seront étudiées.

L'augmentation du crédit dédié au matériel scolaire est relative à l'achat de mobilier (tables et chaises) à remplacer.

Enfin, la porte du local des pompiers doit être changée car elle ne s'ouvre plus correctement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la DM 2 telle que présentée ci-avant

5*) *Marché « Aménagement du rez-de-chaussée de l'auberge et des salles Saint-Nicolas*

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

6*) *Acquisition d'une construction modulaire : demande de subvention*

La probabilité d'accueillir une classe supplémentaire à la rentrée scolaire prochaine étant élevée, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 35 % HT.

La commune est en attente des devis à ce jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'une construction modulaire en cas de création d'une salle de classe supplémentaire.

7*) Restauration scolaire : fourniture des repas pour l'année 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de fourniture de repas pour la cantine scolaire se termine à la fin de l'année scolaire 2011/2012. Une demande de devis a été lancée pour l'année 2012/2013.

La seule société ayant répondu est la société BOURG TRAITEUR. Le prix proposé est de 3.12 € TTC pain compris.

Rappel de la demande :

Objet : fourniture de repas pour la cantine scolaire de SERGY pour l'année scolaire 2012-2013

Nombre : prévision de 16 500 repas (soit en moyenne 115 repas par jour sur 36 semaines)

Période : année scolaire 2012/2013 (hors vacances scolaires/respecter le calendrier scolaire)

IMPORTANT : repas en liaison froide

Volume des repas :

- 1 entrée
- 1 plat (viande ou poisson/légume/féculent)
- 1 fromage
- 1 dessert

Cas particuliers :

- En cas de sortie scolaire prévoir :
 - o 1 sandwich
 - o 1 portion de fromage
 - o 1 petit paquet de chips
 - o 1 fruit

Livraison :

- chaque matin à la salle des fêtes de Sergy
- Merci de présenter des prix « livrés »

Diffusion des menus :

- 1 semaine avant

Règlementation :

Etre en conformité avec la réglementation du GEMRCN (groupe d'études des marchés restauration collective et nutrition)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de la société Bourg Traiteur
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat y afférent

8*) Garderie périscolaire : convention de mise à disposition

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition avait été validée par le conseil municipal pour l'année scolaire 2011/2012 mais l'association « Enfants et Compagnie » n'avait pas pu profiter de la salle de motricité par manque de personnel. Il propose de réactualiser cette convention dans les mêmes termes mais pour

l'année 2012/2013 car les animateurs de l'association seront suffisamment nombreux à la rentrée pour utiliser la salle de motricité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à réactualiser et à signer la convention telle que précisée ci-avant.

9*) SIIF : autorisation d'utilisation des données cadastrales

Le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut Bugey sollicite une autorisation du Conseil Municipal afin de pouvoir utiliser les données cartographiques de la commune de Sergy pour son programme d'action « Charte forestière du Haut Bugey et Pays du Bugey ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut Bugey à utiliser le cadastre et la couche photo aérienne de la commune de Sergy

III – DIVERS

Alain Guisolan informe qu'un dossier d'urbanisme est en cours de réflexion concernant la mise à niveau d'un terrain situé sur Sergy-Bas. La question se pose de le réhabiliter sachant que les berges de l'Allondon se situent à proximité du site en question. Une réunion d'urbanisme est prévue à cet effet.

Annie Lanza rappelle qu'une réunion s'était déroulée sur Sergy pour trouver un emplacement adéquat pour le futur Institut Médico-Educatif (dossier lancé par l'association Eclat). La commission de la communauté de communes avait alors décliné l'offre de Sergy à Sergy-gare et demandé une implantation plus centrale, entre l'école et le city-stade. Les avis semblent partagés, le Conseil souhaitant plutôt laisser cette zone libre de constructions, mais le terrain le plus adapté se situerait sur Péron, à proximité de l'école et du collège.

Monsieur le Maire informe que la boulangerie de Sergy pourrait ouvrir à nouveau ses portes à l'automne prochain. Le tribunal de commerce a en effet prononcé la liquidation de la société la semaine dernière et nommé un mandataire judiciaire dont l'une des missions sera de trouver un repreneur.

Prochaine séance du Conseil : à définir
